



PROCÈS-VERBAL N°4

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mercredi 16 juillet 2025

Présent(s) : Président: Antoine Andreani

Secrétaire: Gardella Sandra

Membres: Jean Marc Nicolai

Excusé(s) : Messieurs Ange Bastiani, Joseph Poli, Patrick Profizzi, Antoine Ponzevera.

Assistent :

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

MONTICELLO - STADE JACQUES AMBROGI - NNI 201340101

2- CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 05 janvier 2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'éclairage de cette installation par le propriétaire, en date du 11 juillet 2025 en Niveau E5 ainsi que les documents transmis:

- La demande de confirmation de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 11 juillet 2025.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S en date du 14 juillet 2025.
- Type de source: IM (Iodures Métalliques).
- Dimension de l'air de jeu: 105m X 68 m.
- Implantation: Latérale.
- Hauteur minimum de feu: 26 m.
- Nombre total de projecteur: 32.
- Puissance par projecteur: 2000 Watts.
- Eclairage Horizontal Moyen calculé: 297.
- U1h calculé (Ehmin/EhMax) : 0,91.
- U2h calculé (EhMin/Ehmoy) : 0,94.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La C.R.T.I.S au des documents fournis et suite à sa visite du 14 juillet 2025 confirme le classement de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 16 juillet 2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

